

14ème législature

Question N° : 102853	De M. Philippe Nailet (Socialiste, écologiste et républicain - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >intégration en milieu scolaire	Analyse > ULIS. nombre de places.
Question publiée au JO le : 21/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Nailet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur le nombre de place en structures spécifiques pour les élèves en situation de handicap à La Réunion. L'école inclusive à destination des élèves en situation de handicap figure parmi les priorités de son académie. Elle permet en effet à l'élève de bénéficier d'un suivi individualisé et de ne pas subir les éventuelles moqueries des autres élèves. Pourtant, à la rentrée scolaire 2016-2017, malgré l'ouverture annoncée de 14 nouvelles unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS), une vingtaine d'élèves sur les 5500 que compte l'académie n'ont pas pu trouver de place dans des structures spécifiques et ont été contraints à intégrer le circuit scolaire classique. Le nombre de demandes étant en augmentation constante, il lui demande quels moyens peut-elle mettre en œuvre pour éviter ces défauts à la rentrée 2017-2018.